

1.

Débitrice: **ROSECLAIRE S.A.**, Avenue de la Gare 26,
1003 **Lausanne**
2.

Déclaration de faillite: 10.06.2004
3.

Suspension de faillite: 12.07.2004
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.08.2004
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-
mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-
tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais
qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation
ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne

(00074011)